

Réunion restreinte du 7 juin 2022

P.V. n° 25

Présidente : Mme. HEBRE.

Présents : Mme. BERTON - M. DECHERF.

Administratifs : MM. VALLET - MOUTHAUD.

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appels dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée, télécopie ou courrier électronique, le droit d'examen étant de 100 euros.

Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision pour les litiges concernant les matches de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats régionaux (Art. 30.3 des R.G. de la LFNA).

CHALLENGES JEUNES

CHALLENGE NOUVELLE-AQUITAINE U16-U18 F. A 11

Match n° 24497940 – Poule B – Stade Poitevin F.C. / Limoges Football du 28/05/2022

Absence du club de Limoges Football. Présences du club recevant et de l'arbitre désigné.

La Commission déclare le **forfait de Limoges Football**.

Pas d'amende pour forfait à Limoges Football (1^{er} forfait).

Les frais de déplacement de l'arbitre seront à la charge du Limoges Football.

Match n° 24497941 – Poule B – Stade Bordelais (2) / Limoges Football du 04/06/2022

Courriel du Limoges Football du 02/06/2022 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du Limoges Football**.

Pas d'amende pour forfait au Limoges Football (2^{ème} forfait).

Match n° 24497951 – Poule C – F.C. Bressuire / Thouars Foot 79 du 28/05/2022

Courriel de Thouars Foot 79 du 28/05/2022 à 09h38 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait général de Thouars Foot 79**.

Pas d'amende pour forfait général à Thouars Foot 79 (3^{ème} forfait).

Les clubs devant rencontrer cette équipe seront exempts aux dates prévues au calendrier.

Match n° 24497952 – Poule B – S.O. Châtelleraut / U.E.S. Montmorillon du 28/05/2022

Courriel du S.O. Châtelleraut du 27/05/2022 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait du S.O. Châtelleraut**.

Pas d'amende pour forfait au S.O. Châtelleraut (2^{ème} forfait).

CHALLENGE NOUVELLE-AQUITAINE U14-U15 F. A 11

Match n° 24498107 – Poule B – Limoges Football / A.S. de St-Pantaléon de Larche du 04/06/2022

Courriel de l'A.S. de St-Pantaléon de Larche du 31/05/2022 informant de son forfait.

La Commission déclare le **forfait de l'A.S. de St-Pantaléon de Larche**.

Pas d'amende pour forfait à l'A.S. de St-Pantaléon de Larche (1^{er} forfait).

La Présidente,
Valérie HEBRE
Le Secrétaire de séance,
Philippe MOUTHAUD

Procès-Verbal validé le 09/06/2022 par la Secrétaire Générale, Marie-Ange AYRAULT GUILLORIT.